



**ACADÉMIE
D'AMIENS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lycée Général & Technologique
PAUL CLAUDEL
LAON



Laon le, 30 Novembre 2023

Madame, Monsieur,

Votre diplôme du Baccalauréat ou du Brevet de Technicien Supérieur est à retirer au secrétariat du Lycée Paul Claudel au 1^{er} étage du Bâtiment E (vous munir de votre pièce d'identité).

Je vous communique les jours et horaires où vous pourrez venir les retirer auprès de Mme BLANCHE

Les lundis mardis jeudis et vendredis
de 8h00 à 11h30 et de 13h00 à 16h30

Si vous ne pouvez pas venir retirer vous-même votre diplôme, vous pouvez mandater une tierce personne qui devra IMPERATIVEMENT être munie :

- *d'une procuration écrite établie et signée par le candidat*
- *d'une copie de la pièce d'identité du candidat,*
- *d'une copie de sa pièce d'identité personnelle.. (Aucune photocopie faite par le Lycée).*

Fin Mai 2024, les diplômes seront retournés au Rectorat d'Amiens. Vous pourrez alors

Demander la mise à disposition de votre diplôme via le site académique à l'adresse suivante :

<https://www.ac-amiens.fr/article/diplomes-attestation-de-reussite-duplicata-de-copies-121507>

*Les lauréats sont invités à faire des photocopies de leur diplôme dès son retrait en vue de leurs démarches futures car **aucun duplicata de diplôme pourra être établi**. Seule une attestation de réussite à l'examen pourra leur être délivrée en cas de perte du diplôme ou en cas de nécessité et cette dernière pourra être uniquement demandée via le site :*

<https://diplome.gouv.fr/>

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Provisseure,
Monique JONGBLOET

